

RÈGLEMENT 1245-18-2010

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à la séance du 22 novembre 2010, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1245-18-2010** modifiant le règlement 1245-00-92 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier l'annexe « N » applicable à diverses zones des Bourgs de la Capitale.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré son certificat de conformité en date du 28 janvier 2011 pour ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beauceil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beauceil, ce 19 février 2011.

La greffière,

SYLVIE PIERARD, avocate.